LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE, DES ACHATS, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA GESTION DU PATRIMOINE

REGLEMENT DE CONSULTATION
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N°26/980/2020

Objet : Prestations de nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation des sites du LPEE

Lot n°1 : **Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation -LPEE Centre**

Lot n°2 : **Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Nord**

Lot n°3 : **Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Est**

Lot n°4 : **Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Sud**

Etabli en vertu de l'article 18 du règlement des achats du LPEE : RA/980/001 du 01 Novembre 2014 fixant les conditions et les formes dans les quelles sont passés les marchés pour le compte du Laboratoire Public d'Essais et d'Eudes ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel qu'il est publié sur le site web www.lpee.ma.

Date limite de dépôt des plis : Le 22/07/2020 à 11 h 00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : Objet du règlement de consultation 3

ARTICLE 2 : Répartition en lots 3

ARTICLE 3 : Mode d'attribution 3

ARTICLE 4 : Contenu du dossier d'appel d'offres 3

ARTICLE 5 : Modification du contenu du dossier d'appel d'offres 3

ARTICLE 6 : Retrait du dossier d'appel d'offres 4

ARTICLE 7 : Visite des lieux 4

ARTICLE 8 : Demande et communication d'informations aux concurrents 5

ARTICLE 9 : Conditions requises des concurrents 5

ARTICLE 10 : Liste des pièces justifiant les capacités et les qualités des concurrents 5

ARTICLE 11 : Offre technique 7

ARTICLE 12 : Offre variante 7

ARTICLE 13 : Offre financière 7

ARTICLE 14 : Présentation des dossiers des offres des concurrents 8

ARTICLE 15 : Dépôt des plis des concurrents 8

ARTICLE 16 : Retrait des plis 9

ARTICLE 17 : Ouverture et examen des dossiers administratif, technique et additif et l'appréciation des capacités des soumissionnaires 9

ARTICLE 18 : Examen des offres techniques 9

ARTICLE 19 : Examen des offres financières 11

ARTICLE 20 : Délai de validité des offres 11

ARTICLE 21 : Monnaie de formulation des offres 11

ARTICLE 22 : Langue d'établissement des pièces des offres 11

ANNEXE 1 : Modèle d'acte d'engagement 12

ANNEXE 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur(*) 14

ANNEXE 3 : Modèle de planning d'affectation du personnel et les horaires de réalisation de la prestation 16

ARTICLE 1 : Objet du règlement de consultation

Le présent règlement de consultation régit l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°**26/980/2020** qui a pour objet **les prestations de nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation des sites du LPEE,** pour le compte du Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes en quatre (04) lots séparés, désigné ci-après par Maître d'ouvrage ou LPEE.

ARTICLE 2 : Répartition en lots

Les prestations relatives au présent marché font l'objet de quatre (04) lots séparés, à savoir :

Lot n°1 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation -LPEE Centre

Lot n°2 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Nord

Lot n°3 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Est

Lot n°4 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Sud

Les concurrents peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 3 : Mode d'attribution

Les fournitures et prestations objet de la présente concurrence, seront adjugées par lot. Les soumissions portant sur une partie du lot ne sont pas admises.

ARTICLE 4 : Contenu du dossier d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des achats du LPEE, le dossier d'appel d'offres comprend :

a) Copie de l'avis d'appel d'offres ;
b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
c) Le modèle de l'acte d'engagement ;
d) Le modèle du bordereau des prix- détail estimatif ;
e) Le modèle du sous-détail des prix ;
f) Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
g) Le modèle de planning d'affectation du personnel et les horaires de réalisation de la prestation ;
h) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE 5 : Modification du contenu du dossier d'appel d'offres

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 du règlement des achats du LPEE, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier et introduites et mises à la disposition des autres concurrents.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ce report doit intervenir par un avis modificatif dans les mêmes conditions prévues à l'article 20 du règlement des achats du LPEE et dans un délai minimum de sept (07) jours à compter du lendemain de la date de la dernière

publication de la modification sans que la date de ladite séance ne soit antérieure à celle initialement prévue.

ARTICLE 6 : Retrait du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau d'ordre du siège du LPEE, sis au 25, Rue d'Azilal-Casablanca, dès la parution de l'avis d'appel d'offres sur le site web du LPEE ou au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis gratuitement à la disposition des concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le site web du LPEE (www.lpee.ma).

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent par écrit à leurs frais et à leurs risques et périls.

ARTICLE 7 : Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée, à la date fixée par l'avis d'appel d'offres aux adresses suivantes :

Sites	Adresses
Station Expérimentale de la Route El Jadida	Route d'EL Jadida Km 7- OASIS - Casablanca
Siège Social du LPEE	25, Rue d'Azilal-20000 Casablanca
Site de Tit Mellil	Croisement Routes Nationale RN 9 et 3015 –Tit Mellil
Centre Technique Régional de Casablanca	Avenue Abdelkader Essahraoui- Commune de Sidi Othmane
Laboratoire Régional d'El Jadida	Lot 206 Zone Industrielle- El Jadida
Laboratoire Régional de Safi	Route Dar Si Aissa à côté du Service hydraulique de l'équipement de Safi, Ville nouvelle, Safi
Laboratoire Régional de Beni Mellal	Route de Tadla - Beni Mellal
Centre Technique Régional de Kenitra	8, Rue Jahid Quartier Industriel - Kénitra
Centre Technique Régional de Tanger	160, Rue de Fès - Tanger
Centre Technique Régional de Tétouan	Zone Industrielle - Tétouan
Laboratoire régional d'Al Hoceima	Quartier Calabonita Lot Cherrate N°146- Al Hoceima
Centre Technique Régional de Fès	Quartier de la Pépinière- Dokkarat- Fès principale
Centre Technique Régional de Meknès	Km 11 Zone Industrielle Mejjat, (N° 143-144-145-146) - Meknès
Laboratoire Régional de Nador	170, rue Khalid Bnou Loualid BP 131- Nador
Centre Technique Régional d'Oujda	Zone industrielle, lot 146- Oujda
Centre Technique Régional d'Agadir	Rue 18 Novembre Quartier Industriel - Agadir
Centre Technique Régional de Marrakech	Hay Al Massira Lot 675 B et 681 B - Marrakech
Laboratoire Régional d'Ouarzazate	Quartier industriel n°6- Ouarzazate
Laboratoire Régional de Laayoune	Parc des travaux publics- BP353- Laayoune

Il sera dressé un procès-verbal de la visite des lieux qui mentionnera les demandes d'éclaircissements et les réponses données aux concurrents concernés.

Ledit procès-verbal sera communiqué par fax ou par voie électronique à l'ensemble des concurrents ainsi qu'aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les concurrents qui n'auront pas participé à la visite des lieux (ou qui n'auront pas assisté à la réunion) ne sont pas admis à élever de réclamation sur le déroulement de la réunion ou de la visite des lieux tels que

relatés dans le procès-verbal qui leur sera communiqué par fax ou par voie électronique ou mis à leur disposition par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 8 : Demande et communication d'informations aux concurrents

Les demandes par lettre avec accusé de réception d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être adressées dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis au bureau du maître d'ouvrage sis à 25, Rue d'Azilal à Casablanca.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent sera communiqué aux autres concurrents le même jour et dans les mêmes conditions, et au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.

Les éclaircissements ou les renseignements seront également publiés sur le site web du LPEE.

ARTICLE 9 : Conditions requises des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement des achats du LPEE :

1. Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :
   - Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
   - Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes auprès du comptable chargé du recouvrement ;
   - Sont affiliées à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire et sont en situation régulière auprès de cet organisme.
2. Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :
   - Les personnes qui sont en liquidation judiciaire ;
   - Les personnes qui sont en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
   - Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 24 ou l'article 85 du règlement des achats, selon le cas ;
   - Les personnes physiques ou morales qui représentent plus d'un concurrent dans le présent appel d'offres.

Les groupements de concurrents peuvent être librement constitués dans les conditions de l'article 83 du règlement des achats du LPEE, et doivent désigner au moment de leur inscription et dans leur dossier de candidature un membre du groupement mandataire habilité à les représenter dans le cadre de cette procédure.

Aucune personne physique ou morale ne peut participer à travers plusieurs groupements de concurrents à cette consultation.

ARTICLE 10 : Liste des pièces justifiant les capacités et les qualités des concurrents

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et un dossier additif. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1- Pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres :

a- Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique ;

b- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;

c- Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive prévue à l'article 83 du règlement des achats du LPEE ;

2- Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 39 du règlement des achats du LPEE :

a- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent.

- S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

  - Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il s'agit au nom d'une personne physique ;

  - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;

  - L'acte par lequel la personne habilité déléguer son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

b- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du règlement des achats du LPEE. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

c- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévue à cet effet à l'article 22 du règlement des achats du LPEE, ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifié conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

d- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

e- L'équivalent des attestations visées aux paragraphes b), c) et d) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

B- Le dossier technique comprend :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution

desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

C- Le dossier additif comprend :

1- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages ;

2- Le présent règlement de la consultation signé avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages.

ARTICLE 11 : Offre technique

L'offre technique comprend :

- Attestation délivrée par les autorités fiscales ou sa copie conforme à l'originale indiquant le chiffre d'affaires déclaré durant les 3 dernières années (2017 ; 2018 ; 2019) ;

- Une liste des principales références du concurrent, pour des prestations similaires dont le montant est (pour le lot n°1>= 3 000 000,00 DHS HT / pour les autres lots >=1 000 000,00 DHS HT), ainsi que les attestations de référence correspondantes ou leurs copies certifiées conformes à l'original ;

- Une note sur les moyens techniques (produits et matériels...) du concurrent pour la réalisation des prestations de nettoyage, la désinfection, la désinsectisation et la dératisation accompagnée de :
  - la liste de tous les produits et matériels qui seront utilisés durant le marché ;
  - les fiches techniques, catalogues... de tous les produits et matériels qui seront utilisés durant le marché ;
- Une note descriptive de la méthodologie de réalisation de la prestation, elle devra présenter :
  - Processus de choix et de sélection du personnel ;
  - Système de contrôle des absences ;
  - Système de contrôle qualité des opérations effectuées ;
  - Processus de coordination entre le personnel et de diffusion des instructions et de consignes ;
- Un planning d'affectation du personnel et les horaires de la réalisation de la prestation selon le modèle en annexe 3 du présent règlement de consultation.

N.B : l'offre technique présentée par le concurrent est contractuelle.

ARTICLE 12 : Offre variante

Il n'est pas prévu d'offre variante au titre du présent règlement de consultation.

ARTICLE 13 : Offre financière

L'offre financière, pour chaque lot, comprend :

a) Le bordereau des prix-détail estimatif dont le modèle est établi par le maître d'ouvrage et figurant dans le dossier d'appel d'offres ;
   Les prix unitaires du bordereau des prix-détail estimatif doivent être libellés en chiffres.
   Le montant total du bordereau des prix-détail estimatif doit être libellé en chiffres.

b) L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire sur un imprimé dont le modèle est annexé au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité.

c) Le sous détail des prix.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif , le montant du bordereau des prix-détail estimatif est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLE 14 : Présentation des dossiers des offres des concurrents

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de l'appel d'offres et le n° d'appel d'offres et le n° de lot ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le Président de la commission centrale des achats lors de la séance d'ouverture des plis ».

Ce pli contient trois (3) enveloppes comprenant :

a- **La première enveloppe :** contient le dossier administratif, le dossier technique et le dossier additif. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée, scellée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Dossiers administratif, technique et additif».

b- **La deuxième enveloppe :** contient l'offre technique du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée, scellée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Offre technique ».

c- **La troisième enveloppe :** contient l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée, scellée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Offre financière ».

Cette même enveloppe doit contenir autant d'enveloppes fermées et cachetées que de lots pour lesquels le concurrent a soumissionné, contenant chacune l'acte d'engagement et le bordereau des prix du lot concerné.

ARTICLE 15 : Dépôt des plis des concurrents

Les plis sont au choix des concurrents, soit :

- Déposés contre récépissé dans le bureau d'ordre du maître sis au 25, Rue d'Azilal à Casablanca ;
- Envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Remis, séance tenante au président de la commission centrale des achats au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 35 du règlement des achats.

ARTICLE 16 : Retrait des plis

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial tenu à cet effet.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les mêmes conditions fixées à l'article 15 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 17 : Ouverture et examen des dossiers administratif, technique et additif et l'appréciation des capacités des soumissionnaires

La séance d'ouverture des plis se tient au siège du LPEE sis, 25 rue d'Azilal, Casablanca.

L'ouverture et l'examen des dossiers administratif, technique et additif et l'appréciation des capacités des soumissionnaires s'effectuent conformément aux dispositions prévues à l'article 35 du règlement des achats du LPEE.

ARTICLE 18 : Examen des offres techniques

L'examen des offres techniques se fait selon les dispositions de l'article 36 du règlement des achats, et concerne les seuls candidats admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs, techniques, et additifs.

Les critères énumérés ci-après sont assortis de la grille de notation ci-dessous :

Critère	Référence	Echelle d'appréciation	Note
Chiffre d'affaires du concurrent	Attestation fiscale indiquant le chiffre d'affaires déclaré durant les 3 dernières années (2017 ; 2018 ; 2019)	La moyenne des chiffres d'affaires déclarés durant les 3 dernières années < 40 Mdhs	1
		La moyenne des chiffres d'affaires déclarés durant les 3 dernières années 40 Mdhs =<Moyenne< 80 Mdhs	2
		La moyenne des chiffres d'affaires déclarés durant les 3 dernières années >= 80 Mdhs	4
Expériences du concurrent dans le domaine	La liste des références dont le montant est (pour le lot n°1>= 3 000 000,00 DHS HT / pour les autres lots >=1 000 000,00 DHS HT)	Aucune référence demandée	0
		Nombre de références demandées <=5	1
		Nombre de références demandées 5 <Nombre<=10	2

Critère	Référence	Echelle d'appréciation	Note
	+ les attestations de référence	Nombre de références demandées > 10	4
Moyens techniques	Note sur les moyens techniques : la liste exhaustive de tous les produits et matériels qui seront utilisés durant le marché + les fiches techniques, catalogues...	Moyens techniques insuffisants ou inadéquats pour la réalisation de la prestation	0
		Moyens techniques moyennement suffisants et partiellement adéquats pour la réalisation de la prestation	2
		Moyens techniques suffisants et adéquats pour la réalisation de la prestation	4
Méthodologie de réalisation de la prestation	La note descriptive de la méthodologie de réalisation de la prestation	Processus de choix et de sélection du personnel n'est pas précisé ou n'est pas pertinent	0
		Processus de choix et de sélection du personnel est peu pertinent	0,5
		Processus de choix et de sélection du personnel est clair et pertinent	1
		Système de contrôle des absences n'est pas précisé ou n'est pas pertinent	0
		Système de contrôle des absences est peu pertinent	0,5
		Système de contrôle des absences est clair et pertinent	1
		Système de contrôle qualité des opérations effectuées n'est pas précisé ou n'est pas pertinent	0
		Système de contrôle qualité des opérations effectuées est peu pertinent	0,5
		Système de contrôle qualité des opérations effectuées est clair et pertinent	1
		Processus de coordination entre le personnel et de diffusion des instructions et de consignes n'est pas précisé ou n'est pas pertinent	0
		Processus de coordination entre le personnel et de diffusion des instructions et de consignes est peu pertinent	0,5
		Processus de coordination entre le personnel et de diffusion des instructions et de consignes est clair et pertinent	1
Planning de réalisation de la prestation	Un planning d'affectation du personnel et les horaires de la réalisation de la prestation selon le modèle en annexe 3	Moyens humains à affecter sont insuffisants et le planning de réalisation de la prestation n'est pas pertinent	0
		Moyens humains à affecter sont moyennement suffisants et le planning de réalisation de la prestation est partiellement pertinent	2
		Moyens humains à affecter sont suffisants et le planning de réalisation de la prestation est parfaitement pertinent	4
		Total	**20/20**

Les offres des concurrents ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 points sur 20 à l'évaluation des offres techniques seront retenues pour l'examen des offres financières.

ARTICLE 19 : Examen des offres financières

L'examen des offres financières se fait selon les dispositions des articles 38, 39, 40 et 41 du règlement des achats et concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs, techniques, et additifs et concerne les seuls concurrents ayant obtenu une note supérieure ou égale à la note éliminatoire prévue à l'article 18 ci-dessus.

Le marché sera attribué au concurrent dont l'offre financière est la moins disante.

ARTICLE 20 : Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si dans ce délai, le choix de l'attributaire n'est pas arrêté, le maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception et le cas échéant par fax confirmé ou par voie électronique de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication écrit pouvant donner date certaine, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE 21 : Monnaie de formulation des offres

La monnaie de l'offre est le Dirham Marocain (MAD).

ARTICLE 22 : Langue d'établissement des pièces des offres

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langue française.

Fait à ..... le .....

Le Soumissionnaire	**Le Maître d'ouvrage**
Nom et qualité du signataire Lu et approuvé *(mention manuscrite)* Cachet et signature	**DLAAP** **I. DEKKAK** L.P.E.E Tél: 05 22.54.75.00 Fax: 05 22.30.15.50 982 25, Rue d'Azilal Casablanca **Le Directeur Général du LPEE** **M. FARES** L.P.E.E Tél: 05 22.54.75.00 Fax: 05 22.30.15.50 982 25, Rue d'Azilal Casablanca

ANNEXE 1 : Modèle d'acte d'engagement

A. Partie réservée au LPEE

Appel d'offres ouvert sur offres des prix **n° 26/980/2020** du .....

Objet du marché : Prestations de nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation des sites du LPEE

Lot n°1 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation -LPEE Centre

Lot n°2 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Nord

Lot n°3 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Est

Lot n°4 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Sud

passé en application de l'alinéa 1 du paragraphe I de l'article 16 du Règlement des Achats LPEE.

B. Partie réservée au concurrent

a) pour les personnes physiques

Je (1), soussigné (prénom, nom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

adresse du domicile élu : .....

affilié à la CNSS sous le.....(2)

inscrite au registre du commerce de ..... (localité)

sous le n°..... (2)

n° de patente ..... (2).

ICE n°.....(2).

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de.....

adresse du siège social de la société : .....

adresse du domicile élu : .....

affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)

inscrite au registre du commerce ..... (Localité) sous le n° ..... (2)

n° de patente.....(2).

ICE n°.....(2).

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix- un détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Lot n°... : .....

- Montant hors T.V.A. :.....(en lettres et en chiffres)
- Taux de la T.V.A. :.....(en pourcentage)
- Montant de la T.V.A. :.....(en lettres et en chiffres)
- Montant T.V.A comprise :.....(en lettres et en chiffres)

Le LPEE se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte .....à (la trésorerie générale, bancaire, ou postal)..... ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à ..... (Localité) sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à .....Le

(Signature et cachet du concurrent)

(1) : lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

a) *mettre : « Nous, soussignés .... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement, les rectifications grammaticales correspondantes)*

b) *ajouter l'alinéa suivant : « désignons, (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».*

c) préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à *réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.*

(1) : Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne pas délivrés par leurs pays d'origine, la préférence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(2) : Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur(*)

Mode de passation : Appel d'offres ouvert sur offres de prix n°26/980/2020 du .....

Objet du marché : **Prestations de nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation des sites du LPEE**

Lot n°1 : **Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation -LPEE Centre**

Lot n°2 : **Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Nord**

Lot n°3 : **Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Est**

Lot n°4 : **Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Sud**

A-Pour les personnes physiques

Je soussigné, ... (nom, prénom, et qualité)
Numéro de tél .....numéro du fax..... adresse électronique .....agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n°: ..... (1)

Inscrit au registre du commerce de..... (localité) sous le n° .....(1)

N° de patente ..... (1)

ICE n°.....(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je soussigné, ... (nom, prénom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de tél ..... numéro du fax.....

Adresse électronique .....

Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la
Adresse du siège social de la société au capital de.....,.....
Adresse du domicile élu Inscrite au registre du commerce ..... (Localité) sous le n°..... (1)

Affiliée à la CNSS sous le n° .....(1)
N° de patente .....(1)

ICE n°..... (1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR(2)..... (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Déclare sur l'honneur :

1. M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. Que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du Règlement des Achats LPEE ;
3. Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
   A m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du Règlement des Achats LPEE ;
5. M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
6. M'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché ;
7. Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 94 du Règlement des Achats LPEE précité ;
8. Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
9. Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 85 du Règlement des Achats LPEE précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à....., le.....

Signature et cachet du concurrent

(*) *En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.*

(1) *Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.*

(2) *A supprimer le cas échéant.*

ANNEXE 3 : Modèle de planning d'affectation du personnel et les horaires de réalisation de la prestation

Site	Centre	Nombre d'agent de ménage quotidien (du lundi au vendredi)	Horaire	Nombre d'agent de ménage hebdomadaire (Samedi)	Horaire
Lot N°1 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation -LPEE Centre-					
Station Expérimentale de la Route El Jadida	Espaces communs Annexe				
	DL/D.L.A.AP				
	CES (essais-sondage-in situ)				
	CES (géotechniques)				
	LNM				
	CEGT				
	DSMA				
	CEEE				
	CEH				
	CERIT				
	CSTC				
Siège Social du LPEE	Espaces communs Siège				
	D.L.A.A.P - DTS				
	DOSI - CDG				
	DRH - DCM - D/CONTENTIEUX				
	DG - DRH - DF				
	Comptabilité générale - DF - DSMA				
	DCM				
Site de Tit Mellil	CEMGI				
	CEREP				
Centre Technique Régional de Casablanca	-				
Laboratoire Régional d'El Jadida	-				
Laboratoire Régional de Safi	-				

Site	Centre	Nombre d'agent de ménage quotidien (du lundi au vendredi)	Horaire	Nombre d'agent de ménage hebdomadaire (Samedi)	Horaire
Laboratoire Régional de Beni Mellal	-				
	Lot N°2 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Nord -				
Centre Technique Régional de Kenitra	-				
Centre Technique Régional de Tanger	-				
Centre Technique Régional de Tétouan	-				
Laboratoire Régional d'Al Hoceima	-				
	Lot N°3 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Est -				
Centre Technique Régional de Fès	-				
Centre Technique Régional de Meknès	-				
Laboratoire Régional de Nador	-				
Centre Technique Régional d'Oujda -	-				
	Lot N°4 : Nettoyage, désinfection, désinsectisation et dératisation - LPEE Sud -				
Centre Technique Régional d'Agadir -	-				
Laboratoire Régional de Laayoune	-				
Centre Technique Régional de Marrakech	-				
Laboratoire Régional d'Ouarzazate	-				